régler les cours du blé par des mesures législatives!

Et cela, au moment où, il n'y aurait qu'à laisser les choses suivre leur marché naturelle pour voir le relèvement des cours du blé sortir fatalement, irrésistiblement du déficit de la récolte dont l'évidence devient chaque jour plus manifeste.

Je disais, l'autre jour, que ceux qui garderaient leur blé jusqu'au mois d'avril n'auraient pas à s'en repentir. Je crois aujourd'hui que leur patience ne sera pas mise à une aussi longue épreuve... A moins toutefois que les faiseurs de loi ne viennent tout gâter.

A. COUTEAUX.

AFFAIRES MILITAIRES

ARMÉE

LES CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES D'HIER. — Hier a été célébré, à Dreux, le 31e anniversaire du combat du 17 novembre 1870.

M. Barre, maire de Dreux, le conseil municipal, le colonel et les officiers du 101e de ligne, les sapeurs-pompiers, les vétérans et plusieurs autres sociétés assistaient au service religieux à l'église Saint-Pierre. Au cimetière, des discours patriotiques ont été prononcés, notamment par MM. Barre et Dubois, député de Dreux.

A THOMERY. — Sous la présidence de M. de Gaffory, sous-préfet de Fontainebleau, a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la suite d'une souscription par le conseil municipal, avec le concours du Souvenir français, à la mémoire des enfants de Thomery morts pour la patrie.

Une foule énorme était présente.

Des discours patriotiques ont été prononcés au cimetière par MM. de Gaffory, Thomas, sénateur et maire de Fontainebleau, Bezon, maire de Thomery, Niessen, président du Souvenir français, etc.

Un vin d'honneur, puis un banquet ont terminé la cérémonie.

NOUVELLES DU JOUR

Nous avons rendu compte, hier, de la cérémonie d'inauguration de différents travaux d'utilité commerciale présidée par M. Pierre Baudin à Saint-Ouen.

Il n'est pas inutile de citer le passage suivant du discours du ministre des travaux publics où M. Pierre Baudin, après avoir constaté que la parole de Guizot sur « les temps où les peuples sont gouvernés surtout par leurs désirs et d'autres où ils obéissent surtout à leurs craintes » n'est plus applicable à la France, s'exprime ainsi :

Notre pays n'oscille plus entre le désir et la crainte. Il a conquis la sagesse au prix des dures épreuves où l'ont conduit ces alternatives, dont parle Guizot. Il s'est mis dans un vrai attachement à la liberté et au travail. Il n'y a plus de danger qu'il se précipite de la révolution à l'empire. Il a compris qu'il ne pouvait rencontrer la sécurité que sous le régime de la liberté et de la discipline volontaire.

Dans cet état, le secret de l'art de gouverner a changé d'objet. Il se confond avec le devoir d'éclairer l'âme populaire en qui un reste d'atavisme se révèle parfois, quand elle demande à la foi le moyen de s'affranchir, l'acte nécisif capable de la délivrer de ses misères, de ses tristesses, de ses inquiétudes d'avenir. Mais ceux qui ont aujourd'hui cette mission de maintenir le pays dans la loi de son destin, et que n'égare jamais quoi qu'on dise, la vanité de la scène politique, ne peuvent jamais plus recourir, comme des ministres de Louis-Philippe, aux habiletés ni à la contrainte. Il n'y a de force pour eux, ils ne peuvent puiser l'espoir de remplir honorablement leur mission que dans le courage d'agir et de parler selon la vérité.

M. Henri Brisson, ancien président du conseil, a présidé, hier, à l'école communale de la rue Louis-Blanc, une fête donnée à l'occasion de la remise d'un drapeau à la société de gymnastique la Sportive de Paris.

M. Henri Brisson, ayant ouvert la séance en remerciant, aux applaudissements de l'assistance, le général André, ministre républicain de la République française, de s'être fait représenter par un de ses officiers d'ordonnance à cette fête « d'une œuvre qui prépare des défenseurs à la patrie et à la République ».

M. Henri Brisson s'est dit heureux de voir se multiplier les réunions de la jeunesse républicaine :

Ces réunions sont utiles et fécondes : ma jeunesse, à moi, ne les a pas connues.

Le régime d'alors, loin de les susciter, ne les tolérait pas, issu du plébiscite, il songeait à séparer les citoyens, à les diviser pour régner par cette division.

Ce temps-là n'est plus. Nous, nous appelons tous les citoyens, nous essayons, en les rapprochant, de les éclairer, de faire passer dans leurs âmes des idées générales généreuses et fortes comme en doit inculquer une démocratie réelle et sincère.

Nous assoirons des jeunes gens dans de mêmes plaisirs, dans des devoirs communs. Aujourd'hui c'est un devoir patriotique. Nous allons vous remettre un drapeau, le drapeau de Valmy. Il ne fut pas toujours heureux, il fut toujours cher. Dans ses malheurs même, le républicain doit saluer ses couleurs avec plus d'amour encore et de fidélité.

Mais ce n'est pas pour cela que je vous le dis, vous le savez à vous-mêmes. Des sociétés comme les vôtres ont un noble rôle : elles allègeront, peut-être dans un avenir plus ou moins lointain, plus ou moins prochain, le service militaire, sans nuire au contraire à la gloire, aux intérêts et à l'honneur de la patrie.

Ne vous laissez pas dire, jeunes citoyens, que l'armée forte et la démocratie libre sont incompatibles. L'armée, nous, les républicains, nous ne l'aimons pas seulement parce qu'elle est composée de tous nos fils, qu'elle est notre chair, notre sang, mais parce qu'elle peut être appelée à défendre et le sol sacré de nos ancêtres et le droit, la liberté, l'indépendance que nous tenons. Si, à cent, six cents et mille fois, nous abandonnerons — que vous n'abandonnerez — jamais.

Vive la République!

Ce discours a été très applaudi.

Le congrès catholique a tenu, hier, sa séance de clôture, à l'Hippodrome Illois, en présence d'une salle comble. M. Jacques Piou a prononcé un grand discours :

Quelle est, a-t-il dit, la cause de nos défaites?

Ce n'est pas seulement le manque de clairvoyance et les divisions des libéraux, c'est surtout leur défaut d'organisation :

Aux forces régulières et disciplinées des sectaires, ils n'opposaient que des tirailleurs vaillants, mais isolés, que des guérillas insuffisamment armées. Il faut que cette inégalité cesse.

Jusqu'ici seule la partie de la loi des associations dirigée contre les ordres religieux a attiré l'attention, nous n'avons pas assez compris l'arme puissante qu'elle met entre nos mains, en nous accordant enfin l'inestimable bienfait de la liberté d'association.

Cette loi, il faut nous en servir résolument, comme la lance d'Achille, elle peut guérir les blessures qu'elle a faites.

Il nous faut grouper en un seul faisceau tous ceux qui veulent défendre la plus précieuse des libertés : la liberté de croire.

Proclamons les droits qui nous sont reconnus pour fonder une grande association populaire qui s'étende au pays tout entier, ayant pour devise : « Liberté pour tous, égalité devant la loi ».

Cette organisation, si elle était résolument réalisée, aurait vite fait de changer dans le pays la situation des partis et l'inégalité de leurs forces.

Mgr Monnier, évêque de Lydda, présidait.

Il faut certes, a-t-il dit, entretenir les œuvres existantes, terminer celles qui sont commencées, mais il ne faut plus en créer de nouvelles, jusqu'au jour où les catholiques seront plus certains du lendemain. Il faut enfin que tous les dons, toutes les ressources aillent aux comités de combat pour l'action électorale.

La révocation récente de M. Vaillandet comme maire de Bourges, est appréciée par le *Parti socialiste*, qui se publie dans la même ville, dans les termes suivants :

M. Vaillandet est révoqué de ses fonctions de maire de Bourges. Il fallait s'y attendre, ce singulier magistrat municipal ayant tout fait pour attirer sur lui cette mesure de rigueur.

AU JOUR LE JOUR

Les langues étrangères

L'assemblée générale annuelle de la Société pour la propagation des langues étrangères en France a eu lieu hier, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Dubief, député, vice-président du groupe parlementaire de l'enseignement.

Après la lecture du rapport de M. Lemaire, secrétaire général, sur les projets de la société, M. Albert Meun, agrégé d'histoire et de géographie, ex-boursier de voyage autour du monde, a parlé de « la connaissance des langues étrangères et des voyages au point de vue français ». Le conférencier a rendu hommage aux habitudes d'hospitalité des Anglais et des Américains, il en a montré l'avantage non seulement dans l'intérêt particulier des voyageurs, mais surtout pour le prestige national. « Le Français, bien reçu, trouvant les plus grandes facilités à poursuivre les enquêtes dont il est chargé, commence par admirer avec excès le pays qu'il a visité avant de savoir le critiquer avec impartialité. M. Meun propose ensuite l'exemple des États-Unis, où tout le monde travaille, où l'on n'a pas le préjugé que vivre noblement c'est vivre sans rien faire, où tous les capitaux et le crédit même sont mis en affaires, où l'activité intellectuelle, enfin, est aussi remarquable que le mouvement des affaires. Ce pays, grand par la richesse, a voulu être grand aussi par l'esprit et il y réussit.

M. Meun s'attache à montrer dans notre situation commerciale des côtés les plus rassurants. « Nous sommes, dit-il, une nation douée pour les produits de choix et d'art, objets de toilette, ameublement, article de Paris, industrie de luxe proprement dite; notre supériorité en peinture et en sculpture est incontestée. Notre langue, notre littérature sont étudiées et recherchées soit par ceux qui s'intéressent aux idées généreuses et au libéralisme, soit par ceux qui se piquent d'avoir une instruction complète. Ce qui nous manque, c'est un nombre suffisant de représentants commerciaux, de professeurs d'art et de littérature, enfin de gens capables d'exploiter au dehors nos qualités nationales, notre réputation et de faire leurs affaires et en même temps celles de la France. Nous restons chez nous parce que nous sommes ignorants et timides. En répandant la connaissance des langues étrangères, en mettant les Français en contact avec des étrangers, la société lutte utilement contre ces défauts. »

M. Dubief, en quelques paroles fort applaudies, a insisté sur la nécessité pour la France de connaître les langues étrangères, non seulement comme peuple de marchands et d'industriels, mais encore pour relever l'action civilisatrice de la France, légèrement ralentie, sinon compromise pendant un moment.

Comme on l'interrompt par un cri de : « Vivent les Boers! », M. Dubief relève le mot : « Nous pensons tous à cette lutte terrible qui se livre en ce moment dans le sud de l'Afrique; malheureusement, la France, obligée de suivre l'exemple des autres nations, ne peut seule élever la voix; mais le jour où elle devra prendre la parole dans le concert des nations elle saura se faire entendre. » Cette diversion est couverte d'applaudissements.

M. Finquet, représentant le ministre de l'instruction publique, a remis les palmes académiques à MM. Delange, professeur, et Lemaire, secrétaire général de la société.

Les congrégations

Le conseil municipal de Lyon est appelé à émettre son avis sur les demandes d'autorisation présentées par les frères prêcheurs de France, dits dominicains, les frères mineurs capucins de saint François d'Assise, les sœurs de Notre-Dame-des-Victoires, les religieuses franciscaines de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, la congrégation de cinq plaies de Notre-Sauveur et la congrégation des religieuses de Marie-Auxiliatrice.

Dans un long rapport, M. Augagneur, maire socialiste, propose au conseil municipal la délibération suivante :

1° Avis défavorable est donné aux demandes soumises à l'avis du conseil municipal présent par les six congrégations ci-dessus visées.

2° Invite le gouvernement et le Parlement à refuser l'autorisation à toutes les congrégations indistinctement.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Voiron a, par 9 voix contre 6, émis un avis favorable aux demandes d'autorisation adressées par deux congrégations ayant leur siège à Voiron : les religieuses de l'Archiconfrérie et les religieuses dites des Orphelines.

Le conseil municipal de Chalon-sur-Saône a refusé à l'unanimité de donner un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par les franciscains de Chalon, dont le siège est situé rue Falguière, à Paris, et par les sœurs de la Présentation de Marie dont la maison mère est à Châtel (Jura).

Le conseil municipal de Saint-Maixent était appelé hier à donner son avis sur la demande en autorisation des frères de la Miséricorde qui désirent y établissement d'enseignement. Une motion tendant à écarter toute discussion sur ce sujet a été adoptée par 14 voix contre 3.

Le maire et deux conseillers ont voté contre.

Le congrès contre la grêle

Notre correspondant de Lyon nous télégraphie :

Le troisième congrès international contre la grêle, dans sa séance de clôture qui s'est tenue hier, a voté les résolutions suivantes :

Le congrès décide que la défense contre la grêle mérite l'attention et l'étude des savants, la confiance et les espérances des agriculteurs. Il est l'avis que l'organisation des sociétés de tir peut donner des résultats satisfaisants et doit être encouragée dans les cas suivants :

1° Quand elles se proposent de protéger autant que possible une surface continue et d'une notable étendue.

2° Quand le choix des canons, leur emplacement, les distances qui doivent les séparer des habitations et des autres canons sont été soigneusement étudiés et fixés.

3° Quand les signaux d'appel et tout le matériel fonctionnent régulièrement et sont confiés à un personnel sûr et dévoué.

Le congrès estime que le service des informations des bureaux centraux météorologiques, tel qu'il se fait actuellement n'apporte aux sociétés de défense contre la grêle qu'un concours insuffisant. Elles auraient besoin de recevoir des avis plus précis et plus rapprochés de l'arrivée de l'orage à grêle. Les recherches des observatoires météorologiques dans ce sens ont une grande importance pour la défense contre la grêle et doivent être encouragées. L'observation des faits étant reconnue de la plus haute importance dans l'état actuel de nos connaissances sur la formation et les effets des orages à grêle.

Le congrès exprime le vœu que l'observation de chaque orage soit faite avec le plus grand soin, que les renseignements sur l'état du ciel avant l'orage, l'intensité de celui-ci, sa durée et les dégâts qu'il a causés dans les régions protégées et celles non protégées soient reçus par les préfectures ou par les offices centraux de renseignements agricoles au ministère de l'agriculture pour être publiés et communiqués à toutes les sociétés de tir le plus rapidement possible.

Le congrès décide enfin la formation d'un comité international permanent dont le siège est provisoirement fixé à Lyon.

Les membres des congrès se sont réunis hier soir en un banquet.

Au champagne, M. Alapetite se félicite de la fraternité qui a régné entre les délégués français et étrangers; il est convaincu que les congressistes lèveront tous avec lui leurs verres au chef de l'État républicain, qui, avant d'être président de la République, se faisait un honneur d'être président de l'une des plus grandes sociétés agricoles de France, et associeront sa santé aux souverains et chefs d'État représentés aux congrès. La musique du 121e joue la *Marseillaise*.

Les 400 convives se lèvent et crient : « Vive la France! »

M. Dabat, représentant du ministre de l'agriculture, excuse M. Dupuy, retenu à Paris par l'exposition des moteurs à alcool, intéressant précisément la viticulture. Au nom du ministre, il félicite les organisateurs des congrès et lève son verre aux viticulteurs étrangers.

M. Burelle, président des congrès, remercie les autorités civiles et militaires qui ont assuré le succès des congrès.

Le général Zédé, commandant du 14e corps, se déclare très heureux des compliments décernés aux officiers qu'il avait délégués aux congrès et souhaite aux viticulteurs de bien vendre leurs récoltes. Le général est acclamé.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 18 novembre. — Le baromètre a encore monté dans le sud-ouest de l'Europe. Il dépasse 775 mm. dans nos régions de l'est et de l'ouest (Nantes, 777 mm.).

La dépression du nord de l'Europe se propage vers le sud-est (Moscou, 747 mm.); d'autres minima s'approchent des îles Britanniques.

Le vent est modéré du nord-ouest sur nos côtes de la Manche et de la Méditerranée, de l'est en Gascogne.

Des pluies sont tombées dans le nord-ouest de l'Europe; en France, on a recueilli 1 mm. d'eau à Cette et à Biarritz. On signale de la neige à Belfort.

La température a baissé dans l'est du continent; elle était, ce matin, de : —15° à Moscou, —5° à Paris, +16° à Naples.

On notait : 0° au mont Ventoux, —4° au puy de Dôme, —9° au pic du Midi.

A Alger, où le sirocco soufflait hier, la température a atteint +30°.

En France, la température va se relever dans le nord; un ciel nuageux est probable.

A Paris, mer, brouillard.

La température moyenne, —1°, a été inférieure de 6° à la moyenne.

Depuis hier midi, température maxima : 6°1, minima de ce matin : —6°4.

A la tour Eiffel, maximum 4°3, minimum —2°.

Baromètre à sept heures du matin, 774 mm., stationnaire à midi.

Paris Saint-Maur. — Température du 17 novembre 1901

1 heure matin	—3°1	1 heure soir	+5°8		
4	—	—3°6	4	—	+2°7
7	—	—1°9	7	—	—1°3
10	—	—1°3	10	—	—3°1

Situation particulière aux ports.

La mer est agitée sur la Manche, belle ailleurs.

LA NOUVELLE MONNAIE DE BILLON. — On s'est trop pressé d'annoncer la frappe prochaine d'une nouvelle monnaie de billon, en nickel ou en aluminium, destinée à remplacer les pièces de bronze qui sont actuellement en circulation.

M. Patey, graveur des monnaies, et M. Collières, directeur des ateliers monétaires du quai Conti, n'ont connaissance de cette monnaie nouvelle que par les journaux.

Ce qui est exact, c'est qu'on a fait au quai Conti de nombreux essais de monnaie de nickel, et l'on nous montrait ce matin un quart de franc spécimen, frappé, en 1882, à l'effigie de la République, de Barre.

Depuis cette époque, divers projets de monnaie de billon en nickel ou aluminium, — le dernier présenté au Parlement par M. Guillemet, député de la Vendée, — ont été mis en avant, mais aucun n'est jamais entré, jusqu'à ce jour, en voie de réalisation, et c'est à peine si deux ou trois études ont été un peu poussées, aux temps où M. Doumer, puis M. Cochery étaient ministres des finances.

Deux artistes, Daniel Dupuis et Patey, avaient préparé des modèles : celui de Dupuis représentait un petit génie de la Fortune, celui de Patey un coq gaulois dressant le col et chantant clair, — mais les choses s'étaient arrêtées là, et depuis lors elles n'ont point fait un pas de plus.

UN PROJET DE M. LÉPINE. — On sait que les commissaires de police de quartier, qui sont, à Paris, au nombre de soixante-dix-huit, sont divisés en trois classes. Leur traitement annuel est de 6,000, 7,000 et 8,000 francs. A diverses reprises, ces fonctionnaires ont demandé au Conseil municipal une augmentation de traitement qu'ils n'ont pas obtenue. M. Lépine, estimant qu'il y avait lieu de prendre en considération la demande des commissaires de police, a formé le projet de créer une quatrième classe, en portant à 9,000 francs le traitement de la première.

M. Lépine a donné à ce projet la forme d'un ordre du jour qu'il a déposé sur le bureau du Conseil municipal.

LE BROUILLARD. — Un brouillard persistant a enveloppé hier Paris et la banlieue pendant une partie de la matinée et tout l'après-midi. Vers quatre heures, il a pris une intensité telle que, dans plusieurs quartiers, à Ménilmontant, aux Ternes, à Batignolles, la circulation se trouvait entravée.

Sur le boulevard Malesherbes, les agents portant des torches de résine se tenaient en permanence sur les refuges.

Les trains de ceinture ont été arrêtés en plusieurs points. Une affiche posée dans la gare de Ménilmontant, informait les voyageurs qu'en raison de l'intensité exceptionnelle du brouillard régnant sur la voie droite de service, ne pouvait être assuré qu'avec des retards considérables.

Le service des tramways Neuilly-Saint-Augustin a été interrompu entre sept et neuf heures du soir.

C'est surtout dans la banlieue ouest que le brouillard a été dense. Le bois de Boulogne était absolument impraticable. A Saint-Germain, plusieurs automobiles ont failli rester en panne et n'ont pu rentrer à Paris qu'en allant à l'allure la plus lente, toutes lanternes allumées.

Pendant ce temps, les hauteurs du Père-Lachaise, de la banlieue est et même celles de l'ouest, au-dessus de la Jonchère et de Garches, étaient éclairées par un beau soleil.

ARRESTATION D'UN MEURTRIER. — On nous télégraphie de Valence-sur-Rhône qu'on vient d'arrêter l'auteur présumé de l'assassinat suivi de vol dont fut victime, à Bourdeaux, le 3 novembre, le sieur Jean Marcel, domestique. C'est un nommé Chauvin, cultivateur, domicilié au quartier de Ravi, à proximité du lieu où fut commis le crime.

CHUTE DE CHEVAL. — On nous télégraphie d'Angoulême que le lieutenant Dresse, qui fit, avant-hier soir, une terrible chute de cheval, est mort dans la matinée sans avoir repris connaissance.

RECEVEUR-BURALISTE INDÉLICAT. — Sur une plainte de l'administration des contributions indirectes, le parquet de Nice avait décerné, avant-hier, un mandat d'arrêt contre un nommé Jacques-Louis Mirbel, receveur-buraliste à la recette du quai Lunel, de Nice, inculpé d'un important détournement dont le chiffre exact n'est pas encore connu et qui remonterait à environ quatre ans, c'est-à-dire à l'époque même où il fut nommé receveur.

Le déficit laissé par ce receveur infidèle atteindrait une quarantaine de mille francs pour les deux dernières années. Peut-être atteindra-t-il, en totalité 50,000 francs.

Dans la soirée du même jour, au poste central de Toulon, ce même Jacques Mirbel allait déclarer qu'on lui avait dérobé une somme de 91,800 francs dans le train venant de Marseille.

L'inspecteur reconnut cet homme d'après un signalement joint à un mandat d'arrêt qu'il venait de recevoir et le mit en état d'arrestation.

BAGARRE A MARSEILLE. — Une bagarre a eu lieu hier à la Valentine, petit village des environs de Marseille.

Un groupe nombreux de nervi, étrangers à la localité, s'étaient introduits par force dans un bal. Pour les en chasser, on fit appel à la gendarmerie que les drôles reçurent à coups de revolver.

Les balles n'atteignirent pas les gendarmes, mais blessèrent cinq personnes du pays. Il s'ensuivit une panique indescriptible dont profitèrent les nervi pour prendre la fuite.

Le premier moment d'émoi passé, la population organisa la poursuite, et sept des gamements furent cernés et appréhendés dans un champ sur la route de Marseille. Ils furent roués de coups, et la gendarmerie eut toutes ses peines du monde à les protéger.

Deux des blessés sont très dangereusement atteints.

MESURES SANITAIRES. — Le paquebot *Peninsular*, de la Péninsulaire Orientale, est arrivé hier au Frioul, venant de Bombay.

Les passagers devaient partir à trois heures de l'après-midi par train spécial, mais au dernier moment ce train était décommandé. Au cours de la visite sanitaire, on avait constaté, en effet, qu'un décès, attribué à la peste, s'était produit pendant les derniers jours de la traversée, et une quarantaine de dix jours était imposée, en conséquence, aux passagers. Le commandant et le docteur du bord ont protesté, affirmant que le décès avait été le résultat d'une maladie ordinaire, mais la mesure n'en a pas moins été maintenue. Les passagers ont alors décidé de ne point quitter le navire et ils continueront sur Londres, dès ce soir lundi, après que le *Peninsular* aura débarqué sur une mahonne, par les soins des hommes de son équipage, les marchandises destinées à Marseille.

INFORMATIONS DIVERSES

M. [illegible], professeur d'histoire au lycée Condorcet, voulant donner une marque de sympathie particulière et affectueuse à leur ancien maître, ont décidé de lui offrir un banquet à l'occasion de sa nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur. Le banquet aura lieu dans la première quinzaine de décembre.

Les adhésions sont reçues chez M. Georges Didsbury, secrétaire de l'Association des anciens élèves de Condorcet, 80, rue de l'Arcade.

— M. Jacquier, secrétaire adjoint du palais des Beaux-Arts de Monte-Carlo, vient d'en être nommé secrétaire général, en remplacement de M. Monton, décédé. M. Jacquier, qui ne sera pas remplacé dans ses précédentes fonctions, s'occupera seulement du secrétariat du palais des Beaux-Arts.

— Le bal annuel de bienfaisance donné par la Société centrale des architectes français aura lieu le mercredi 4 décembre, à l'hôtel Continental.

— La reine Nathalie, de Serbie est arrivée à Berck-sur-Mer avec une suite d'une trentaine de personnes. La souveraine a loué deux chalets pour deux mois.

— L'Union française antialcoolique fondée et présidée par le docteur Legrain, médecin en chef des asiles de Ville-Evrard, a tenu hier son assemblée générale annuelle. Ses assemblées annuelles se tiennent successivement dans les grands centres de la province. La ligue se réunissait l'an dernier au Havre, cette année à Lille, et elle s'est donné rendez-vous pour l'an prochain en Bretagne.

L'Union française ne cesse d'ailleurs de conquérir de nouveaux adeptes. Le rapport du secrétaire général, le docteur Boissier, signalait hier l'existence de 1,200 sections, qui comptent actuellement 50,000 membres.

Mieux, meilleurs, marché. — Petit ou grand, un appareil de chauffage au charbon, au gaz, au pétrole, n'est mis en vente par les Établissements Aller frères, 1, rue Saint-Marion, que s'il présente toutes les garanties de bon fonctionnement et d'hygiène.

Chambre des Députés

SÉANCE DU MATIN DU LUNDI 18 NOVEMBRE

La marine marchande

La Chambre a repris, ce matin, la suite de la discussion du projet de loi sur la marine marchande. On croyait en avoir fini avec la compensation d'armement inscrite au projet de la commission repoussée par le vote de l'amendement de M. de Mahy, recueilli sous réserve par le vote de l'amendement de M. Castelin, elle pouvait se croire à l'abri de nouveaux assauts : M. du Périer de Larsan lui a, derechef, donné la chasse, aidé de M. Gauthier (de Clagny).

L'article 2, mis en discussion, est ainsi conçu, dans son premier paragraphe :

A titre de compensation des charges imposées à la marine marchande pour le recrutement et le service de la marine militaire, il est sous réserve des exceptions énumérées dans les articles suivants, accordé à tout navire de mer à vapeur *de construction étrangère* en fer ou en acier, armé sous pavillon français pour le long cours ou le cabotage international, jaugeant plus de 100 tonneaux bruts et âgé de moins de quinze ans révolus, appartenant à des particuliers français ou à des sociétés anonymes ou autres remplissant les conditions de l'article 42, une allocation dite : « compensation d'armement ».

M. du Périer de Larsan demande la suppression des mots « de construction étrangère ». Il rappelle les votes successifs et contradictoires de la Chambre : en somme, elle n'a dit ni oui ni non, ou plutôt elle a dit l'un et l'autre. Il faut qu'elle dise enfin si elle veut, ou non, accorder une prime aux navires construits à l'étranger.

M. Gauthier (de Clagny) souligne les bizarreries du texte voté par la Chambre, un premier paragraphe de l'article 1er refuse la prime; le second l'accorde. Eclectique à coup sûr, mais peu logique et inappliquable, cet article doit sacrifier l'un de ses membres.

M. Castelin s'étonne que la discussion puisse renaître; la Chambre a voulu accorder la compensation d'armement sous des conditions limitatives.

M. Thierry, rapporteur, insiste dans le même sens.

Par 304 voix contre 234, l'amendement du Périer de Larsan est repoussé, la compensation d'armement est maintenue.

M. Roch voudrait qu'on réservât l'allocation de la prime aux navires faisant le cabotage international : l'article 4 traite particulièrement du cabotage international, autant traiter, sur cet article, toutes les questions qui s'y rattachent.

Par 302 voix contre 224, l'amendement est repoussé; qu'il s'agisse de long cours ou de cabotage international, la Chambre n'entend plus qu'il soit porté atteinte à la compensation d'armement.

Du moins, réclame M. Charles-Gras, que la compensation soit accordée par tonnage de jauge nette et non par tonnage de jauge brute. La jauge brute, volume total du navire, a été choisie par la loi de 1893 pour donner droit à la prime : qu'est-il arrivé? C'est que, pour toucher une forte prime sur un plus grand poids brut, on a fait des navires disproportionnés, au détriment de leur stabilité et de l'existence de l'équipage. La proportion normale de la jauge nette, de la capacité réellement utilisable du navire est de 65 0/0 à la jauge brut; on l'a abaissée à 49 0/0. Il faut faire disparaître cet écart préjudiciable à la sécurité des équipages et à la réputation de notre construction : c'est nuire à celle-ci que de promener par les mers des vaisseaux qui, pour toucher des primes, portent un véritable défi aux lois de la construction.

M. Thierry répond au député de Paris que la jauge nette subit déjà et subirait davantage encore des transformations aussi considérables; on les pratique pour éviter des droits de pilotage portant sur la jauge nette; on les multiplierait pour toucher la prime.

Par 444 voix contre 55, l'amendement de M. Charles Gras n'est pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

Au début de la séance, un léger incident, vite apaisé, avait surgi entre M. Sibille et le rapporteur, M. Thierry. On se souvient que M. Sibille avait, à la dernière séance, soutenu un contre-projet transactionnel, que la Chambre avait finalement rejeté; M. Thierry lui avait reproché d'avoir d'abord accepté, hors séance, puis défendu en séance, mais assez mollement pour la faire échouer, cette transaction qui satisfaisait les divers intérêts. M. Sibille s'est élevé avec une grande vivacité contre ces paroles qui, dites au milieu du bruit, lui avaient échappé et qu'il a lues au *Journal officiel*.

Ici nous citons le *Compte rendu analytique officiel*, qui reproduit cet incident :

Ainsi, suivant M. le rapporteur, je donnais mon concours à des propositions transactionnelles et, d'après le passage de son discours que j'ai lu tout d'abord, je me réservais de les faire rejeter par la Chambre, encore que faites avec mon concours. Comment peut-il supposer une pareille duplicité chez un collègue qui a une vie parlementaire un peu longue déjà et auquel on n'a jamais reproché aucune incorrection (Applaudissements unanimes).

M. le président. — La probité de M. Sibille est au-dessus de tout soupçon. (Nouveaux applaudissements.)

M. Maurice Sibille. — Je m'expose, je le sais, au reproche de mal défendre les intérêts des constructeurs; je m'honore d'avoir fait supprimer, dans l'intérêt général, tout ce qui, des uns ou des autres, les mettait aux prises, les autres aux constructeurs. J'ai gagné ainsi quelques millions pour les contribuables. (Très bien! très bien!)

M. Thierry a expliqué qu'il n'avait jamais entendu critiquer la bonne foi de son collègue et, ce léger nuage dissipé, la discussion s'est ouverte, comme nous le disons plus haut, sur l'article 2.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort du docteur Laurens, sénateur républicain de la Drôme, décédé hier, à Nyons, à la suite d'une longue maladie, à l'âge de cinquante-quatre ans.

M. Laurens avait été élu pour la première fois au Sénat, à une élection partielle, le 9 avril 1893, en remplacement du docteur Chevandier, décédé.

Il fut réélu au renouvellement partiel de janvier 1894, sur la liste qui comprenait M. Loubet, aujourd'hui président de la République.

Maire et conseiller général de Nyons, le docteur Laurens avait servi comme aide-major durant la guerre franco-allemande. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en raison du dévouement qu'il avait montré pendant une épidémie.

Ses obsèques auront lieu demain à Nyons.

Notre correspondant de Nîmes nous télégraphie que M. Pomaret, directeur des contributions indirectes du Gard, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé, hier, à Nîmes, à l'âge de soixante-six ans.

On annonce la mort de M. van de Wynckele, administrateur de la Société des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.

LIBRAIRIE

LA DÉFENSE CONTRE LA PESTE

La Revue générale des Sciences, dont la dernière croisière a été si malencontreusement arrêtée par la peste, consacre presque entièrement sa dernière livraison à la lutte contre cette terrible maladie.

Sous ce titre : *La Peste à bord du Sénégal*, *Une Quarantaine en Tréoul*, M. le docteur Bucquoy fait, dans la *Revue*, le récit complet des événements de l'épidémie qui a éclaté au cours de la croisière et indique les modifications à apporter à l'organisation et au fonctionnement de notre régime sanitaire.

Dans un autre article de la même livraison, M. le docteur A. Loir, directeur de l'Institut-Pasteur de Tunis, fait connaître les procédés employés depuis peu, et avec un éclatant succès dans la flotte de guerre et de commerce des États-Unis et de l'Angleterre pour détruire à bord des germes pathogènes et assurer aux passagers et au personnel naval le bienfait d'une prophylaxie absolument efficace.

Prix de la livraison : 1 fr. 25, chez tous les libraires et chez l'éditeur A. Colin, 5, rue de Mézières, Paris.

LE COMPAGNONNAGE

L'histoire si curieuse du *Compagnonnage* est aujourd'hui à peu près ignorée du public. Il faut donc savoir gré à M. E. MARTIN SAINT-LÉON de nous avoir exposé les origines, les coutumes, les rites de cette institution si originale et qui fut, jusqu'à une date relativement récente, une des plus puissantes de notre pays. Ce volume fort documenté, plein de choses curieuses et inattendues, sera pour beaucoup une révélation. — Un volume in-18, broché 4 fr. — Librairie Armand Colin. (*En vente chez tous les libraires.*)

Les *Souvenirs de M. Delaunay*, de la Comédie-Française, dont le *Temps* a publié l'autre jour la magistrale préface de M. J. Claretie, l'administrateur actuel, paraissent chez les éditeurs Calmann-Lévy; au moment où la question de la Comédie-Française soulève tant de polémiques, on ne saurait trouver un ouvrage plus d'actualité. Rempli d'anecdotes et de souvenirs personnels, ce livre devra être dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent à une façon quelconque au théâtre.

THÉATRES

Nous avons fait remarquer, hier, que trois théâtres annonçaient pour mercredi une première représentation : l'Opéra-Comique, la Renaissance-Gémier (répétition demain après midi) et l'Athénée (répétition demain soir).

Nous recevons, à ce sujet, la lettre suivante :

Mon cher monsieur Aderer,

Vous signalez avec raison l'inconvénient des trois premières dans l'unique soirée de mercredi. Mais, en ce qui me concerne, voulez-vous me permettre cette courte remarque?

Quand j'ai pris jour publiquement pour mercredi, l'Opéra-Comique devait passer lundi et l'Athénée n'annonçait rien. Je suis ainsi le premier en date et il serait injuste de m'attribuer la moindre responsabilité dans le surmenage dont est menacée la critique.

Croyez, etc.

GÉMIER.

L'Athénée pourrait, il nous semble, remettre à mercredi après midi sa répétition générale et à jeudi soir sa première représentation.

— Notre correspondant de Milan nous écrit au sujet du *Mose* de Perosi :

La première audition du nouvel ouvrage du jeune maître a eu lieu, ce soir, dans la salle Sainte-Marie-Purificatrice.

L'auteur a intitulé sa dernière création « poème symphonique vocal ».

Il est de fait que Perosi s'éloigne de plus en plus de la musique liturgique de ses premières années et qu'il tend à devenir un compositeur profane.

Ici, nous allons de la douce idylle à la tragédie, en passant par le mysticisme antique — la page qui rappelle le plus la première manière du maître.

Moïse est divisé en quatre parties :

Moïse chez les pasteurs madianites : c'est l'idylle;

Le buisson ardent, avec la colère céleste;

L'exode, les sept plaies d'Egypte : la tragédie;

Enfin, le poème épique avec la dernière partie : le passage de la mer Rouge.

L'ensemble a eu un succès remarquable. Toscanini dirigeait l'orchestre de quatre-vingt-dix musiciens — impeccable. Les chœurs mixtes comptaient cent cinquante voix, d'un fondu admirable.

La « salle Perosi » n'est autre que l'ancienne église Sainte-Marie-Purificatrice, désaffectée et restaurée dans le but spécial de servir aux auditions musicales et représentations dramatiques.

— Ce soir :

A l'Opéra, Mlle Soyer chantera dans le *Prophète* le rôle de Fidès.

A l'Athénée, dernière représentation de *Pour le monde*.

— Au Casino de Paris, dernière soirée des demi-finales du championnat du monde de lutte, poids légers.

— A l'Opéra-Comique, M. Albert Carré a distribué et doublé les rôles de *Griselidis* aux artistes suivants :

MM. Bourbon, le marquis; Allard, le diable; Mmes Garden, Griselidis; de Craponne, Flamina; Grandjean, Bertrade.

— Le théâtre Antoine vient de fixer ainsi ses spectacles de la semaine :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et dimanche, matinée, *Pour l'honneur*, vendredi, samedi et dimanche, soirée, *Petite femme*, *Au téléphone*, les *Balances*.

— Le théâtre des Variétés annonce les six dernières de la *Veine*.

Dimanche prochain, en matinée et en soirée, deux dernières représentations de la comédie de M. Alfred Capus.

A partir de lundi 25 novembre, relâche pour les répétitions générales de la *Revue des Variétés*.

— Le théâtre du Château-d'Eau annonce les dernières de *Mam'zelle Nitouche*, qui sera jouée encore toute cette semaine. A cette pièce succédera *Surcouf*, opérette de Chivot, Duru et Robert Planquette.

— Dans les cirques :

Au Cirque d'Hiver, succès pour Mlle Arutina et son ours.

Au Nouveau-Cirque, les sœurs Aguilera, les Sévillanes, donnent par leurs danses gracieuses l'illusion d'un voyage en Espagne, la terre du « salero » et du « fandango ». A noter encore les sœurs Camaras, équilibristes, Mlle Bradna et ses mignonnes colombes et l'écuyère Mlle Fedora.

— M. Henri de We